

Le petit Frazéen

n° 3

Voici donc le premier bulletin de cette nouvelle année.

Nous avons terminé 2008 avec beaucoup de projets bien avancés, et commençons 2009 avec la ferme intention de continuer dans la bonne humeur et l'efficacité. Certes la conjoncture est épouvantable, et certains disent que le pire est à venir. C'est la raison pour laquelle nous ne baisserons pas les bras : il y a trop de raisons de se décourager par ailleurs, gardons notre enthousiasme local et notre foi commune en des jours meilleurs ici, chez nous à Frazé.

Les mois qui viennent vont nous mettre sur les routes, sur les chemins, dans les vallées, les hameaux, les lieux-dits, tout doit être répertorié et repéré pour que nous réussissions notre Plan Local d'Urbanisme, qui mettra en musique les choix de développement que nous voulons pour notre commune. Le travail va commencer assez rapidement, avec le cabinet « En perspective » que le Conseil municipal a choisi pour réaliser ce document important.*

Mais nous serons aussi très occupés en centre-bourg, avec le début des travaux de reconstruction, qui doivent permettre en 2010 d'ouvrir un lieu de restauration rapide, une petite épicerie où nous espérons pouvoir mettre en valeur les produits locaux, et un gîte permettant d'héberger les visiteurs et touristes, que nous espérons de plus en plus nombreux. Ce projet architectural a un coût important, car nous avons misé sur des bâtiments de qualité. Mais nous espérons pouvoir le financer en grande partie avec des fonds extérieurs (fonds européens, nationaux, régionaux, départementaux, fonds du Pays Perche ... : toutes les subventions auxquelles ces travaux sont éligibles ont été sollicitées et nous attendons maintenant les avis d'attribution). Ceci permettra de limiter la part frazéenne du financement, en grande partie déjà garantie par l'autofinancement disponible. Peu d'emprunts donc sur ce beau projet architectural, qui sera réalisé par le cabinet GAV à Chartres, et qui permettra de valoriser les actifs publics, l'endroit passant de l'état de parcelle abandonnée à celui de patrimoine bâti.*

Enfin, nous avancerons aussi sur la mise en valeur du lavoir et de l'église avec la promenade qui permettra bientôt de passer de l'un à l'autre, en longeant la Foussarde : un parcours très bucolique devenu possible grâce à l'acquisition d'une parcelle auprès d'une personne privée désireuse de nous aider à valoriser Frazé.*

Nous sommes fiers de travailler pour Frazé, à qui nous consacrons notre temps, notre énergie et notre enthousiasme. Un comité des fêtes portant ces mêmes valeurs vient de se créer, et sa première opération, réalisée avec la complicité du Père Noël et du Père Abel, a été un succès total !

Vous êtes nombreux à être ainsi venus nous rejoindre, soit de façon formelle à travers des associations très actives, soit de façon plus ponctuelle en contribuant de manière individuelle à la réalisation de projets d'intérêt commun. Je remercie personnellement et très chaleureusement chacun de ceux qui ont ainsi soutenu notre action et permis de remettre la solidarité et la joie d'être ensemble au cœur de notre quotidien.

En 2009, continuons dans cette direction.

Bonne année à tous.

Brigitte Pistre

*Vous trouverez dans les pages suivantes de ce bulletin des informations plus complètes sur ces trois projets majeurs.

Les principales décisions du Conseil municipal

Nous vous rappelons que les comptes-rendus sont consultables en intégralité à la mairie et sur le site Internet de Frazé.

➤ Un Plan Local d'Urbanisme pour Frazé

Comme le demande l'Etat, chaque commune doit se doter d'un document d'urbanisme pour définir les conditions de son développement. L'existence d'un tel document est désormais obligatoire ; elle conditionne la délivrance des certificats d'urbanisme, et par conséquent des permis de construire. Deux types de documents d'urbanisme existent :

- ✓ la carte communale, qui consiste principalement à délimiter sur un plan les zones constructibles et celles qui ne le seront pas,
- ✓ le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui, outre ce zonage, comporte une dimension qualitative permettant de préserver le patrimoine en définissant notamment des règles de construction.

Au terme de plusieurs rencontres avec les services de la DDE et du Conseil d'architecture, urbanisme et environnement (CAUE), le Conseil municipal a choisi, lors de sa séance du 11 septembre 2008, de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme. La gestion du quantitatif et du qualitatif des constructions sur le territoire frazéen est en effet nécessaire à la protection du cadre rural de notre commune et à la préservation de son patrimoine naturel et bâti.

• **L'élaboration du PLU en pratique**

L'élaboration du PLU a été confiée à un bureau d'études choisi par le Conseil municipal en décembre 2008. Ce cabinet chartrain, qui s'appelle « En perspective », va dans un premier temps réaliser un diagnostic et une analyse de notre territoire communal. Cette première phase portera aussi bien sur la démographie que sur la voirie, les réseaux, les activités, les richesses naturelles, l'architecture, ... De cet état des lieux se dégageront les principaux enjeux pour notre commune. Enjeux de développement, mais aussi de préservation de notre patrimoine bâti, agricole, forestier, ...

Sur cette base, le cabinet d'étude, en lien étroit avec la commission d'urbanisme* et les personnes publiques associées**, élaborera le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ainsi que le règlement d'urbanisme. C'est à ce moment clé que l'équipe municipale devra trouver le juste équilibre entre des règles garantissant l'identité perchonne lors des nouvelles constructions, sans trop contraindre leurs propriétaires.

Au final, au terme d'une procédure étalée sur environ 2 ans, le Conseil municipal arrêtera ce PLU.

* : la commission d'urbanisme se compose de Brigitte Pistre, Bernard Bertry, Daniel Vallée, Jean Lacoquelle et Jean Yves-Populu. Les autres conseillers municipaux pourront également participer aux réunions.

** : les personnes publiques associées sont des représentants des administrations (Etat, Région, Département), des chambres consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'industrie, Chambre de Métiers), du Parc naturel régional du Perche, ...

Et les Frazéens ?

Comme le prévoient les textes réglementaires, les études du PLU seront soumises à la concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole, pendant toute la durée de la procédure d'élaboration de ce document.

Différents moyens seront mis en œuvre pour vous informer : bulletin municipal, mais aussi site internet, permanences des élus, mise à disposition d'un dossier en mairie et réunions publiques (vraisemblablement deux réunions). Nous vous inviterons alors à formuler vos observations par différents moyens : courrier, registre mis à votre disposition en mairie, participation au débat public lors des réunions. En outre, le projet de PLU fera l'objet d'une enquête publique. A l'issue de cette concertation, un bilan sera présenté au Conseil municipal qui pourra décider d'introduire certaines propositions dans le PLU.

Coût prévisionnel de cette opération : 24 505 € HT ; subventions sollicitées : 15 500 € (environ 63 %), dont 7 500 € auprès du Conseil général, et 8 000 € auprès de l'Etat (dotation et réserve parlementaire).

➤ Un projet d'envergure pour le centre bourg

La reconstruction de la parcelle nue face à la place Saint-Pierre va s'engager si le projet auquel nous avons travaillé est financé comme nous l'espérons, et accepté par les différents partenaires instructeurs (DDE, Architecte des Bâtiments de France, ...).

Voici, exposées sous forme de questions-réponses, les grandes lignes de ce projet :

• **De quoi s'agit-il ?**

Deux bâtiments distincts :

- un premier bâtiment en façade, en angle sur les deux rues, qui abrite un espace épicerie et un espace bar-restauration. Une terrasse permettra aux clients de profiter du soleil aux beaux jours. A l'étage de ce premier bâtiment, un logement pour le gérant ou le couple qui prendra en charge la gestion des deux établissements.
- A l'arrière de la parcelle, plus protégé de la rue, un gîte permettant d'accueillir touristes et visiteurs. Ce deuxième bâtiment sera agrémenté d'un espace jardin privatif.

- **Pourquoi ?**

Nous avons envisagé toutes les hypothèses avant d'opter pour ce choix de plusieurs commerces. Il aurait bien sûr été possible de ne rien reconstruire, mais cette hypothèse là, bien évidemment, nous ne l'avons pas retenue. Donc il fallait reconstruire... Construire des logements présente une forte contrainte : les communes doivent concéder les parcelles à construire aux offices d'HLM, qui ne choisissent pas forcément les options architecturales les plus prestigieuses et qui gardent la jouissance des édifices construits à travers des baux de très long terme.

L'autre hypothèse était donc de faire de cet espace un endroit de convivialité pour tous : frazéens, touristes, ..., et donc d'installer là ce qui manquait : un petit restaurant et une épicerie, et quelques chambres pour héberger les visiteurs.

L'avantage considérable, c'est que la commune reste propriétaire des bâtiments qui vont être construits, et donc bénéficie totalement de la plus-value sans payer l'intégralité des travaux, puisque nous escomptons au moins 60 % de subventions.

Il faut savoir que nous avons fait procéder à une étude de faisabilité par la Chambre de commerce et d'industrie, étude qui conclut à la pérennité du projet, à condition bien sûr que nous jouions le jeu les premiers : un commerce de plus à Frazé, oui, mais il faudra y jouer au client de temps en temps !

Bien sûr, les touristes devront aussi constituer une part importante de la clientèle de l'établissement, c'est la raison pour laquelle nous axerons le développement de la commune sur cet enjeu prometteur qu'est le tourisme vert... Affaire à suivre dans nos prochains bulletins ou conseils municipaux.

- **Qui ?**

Un architecte a été choisi suite à une procédure d'appel à candidature : il s'agit du cabinet de Frédéric Gau, à Chartres.

Ensemble, nous ferons des choix techniques et esthétiques qui permettront à la fois de bénéficier des récents progrès environnementaux et de préserver le caractère authentique de notre patrimoine en centre bourg.

➤ **Un projet de promenade entre la Place du Château et le lavoir**

Afin de favoriser la découverte du patrimoine architectural et naturel de Frazé, le Conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 31 octobre 2008, de créer un cheminement pédestre reliant la Place du Château au lavoir communal en passant derrière l'église, sans avoir à passer par la route. Ce nouveau parcours profitera à la fois aux Frazéens qui pourront agrémenter leur promenade autour du bourg, mais aussi aux nombreux touristes de passage sur la place du Château et surtout aux randonneurs qui découvriront ainsi le patrimoine de la commune sous un autre angle.

Ce projet va pouvoir se concrétiser grâce à l'acquisition d'une bande de terrain qui reliera l'arrière de l'église au lavoir. Une fois cette parcelle acquise, le cheminement pourra être créé : depuis la Place du Château, le promeneur pourra traverser la cour de l'ancienne école ; un premier portillon sera réalisé à travers le mur séparant la cour et l'entrée de l'église ; il sera alors possible, en passant par le portillon existant à gauche de l'église, d'atteindre l'arrière de l'édifice. Puis une passerelle sera mise en place pour franchir le bief et continuer la promenade le long de la Cayenne jusqu'au lavoir.



➤ **Les réseaux d'eau et réseau d'assainissement en centre bourg : des réparations s'imposent**

Ces réseaux sont anciens, et se sont détériorés au fil des ans. La commune a fait procéder à des tests et inspections vidéo qui ont permis de repérer les endroits les plus critiques. De nombreuses fissures, des déboîtements de tuyaux, des affaissements, ..., en de nombreux endroits le réseau d'eau pluviale rencontre les réseaux d'eaux usées. Ce qui amène l'eau propre (eau de pluie) vers la station d'épuration ! Quand il pleut beaucoup, cela conduit à une surcharge de la station, et peut se traduire par son usure prématurée. Or changer la station serait beaucoup plus coûteux que de réparer ces réseaux abîmés, tant que c'est encore possible. Le Conseil municipal du 11 octobre 2008 a donc validé les demandes de subventions nécessaires au lancement de ces travaux de réparation, prévus pour 2009.

Le Conseil municipal du 31 octobre 2008 a également décidé la mise en place d'une taxe forfaitaire annuelle de raccordement de 40 € par abonné. Seuls sont concernés par cette taxe les abonnés bénéficiant du service d'assainissement public (centre-bourg).

Enfin, sur ce sujet, un peu de civisme s'impose : il faut savoir que tout ce qui est jeté dans les éviers, lavabos, toilettes, ..., est collecté au final dans les bacs de la station d'épuration et les produits qui ne sont pas biodégradables doivent y être ramassés.

Merci à chacun d'épargner la station et les hommes qui y travaillent en ne rejetant dans les tuyaux que ce qui doit s'y trouver. En résumé : ne jetez plus de lingettes dans les toilettes !!!

➤ Frazé entre dans le Parc naturel régional du Perche



A l'heure de la mondialisation et alors que les frontières administratives se superposent voire s'entrechoquent, il semble d'autant plus important de revendiquer et d'afficher notre identité perchonne. Le Parc naturel régional du Perche est à cet effet un support puissant reconnu en France, mais aussi bien au-delà de nos frontières.

D'autre part, Le Parc naturel régional du Perche a développé un bilan écologique et un inventaire de la faune, de la flore, et du patrimoine naturel, culturel ou bâti, qui lui donnent une vocation légitime d'avis et de conseils dans différents domaines (agricoles, touristiques, urbanistiques, culturels et pédagogiques), ce qui contribuera à éclairer nos choix au moment de notre réflexion en matière d'urbanisme. Plus généralement, il nous guidera sur la voie du développement durable

tout au long de nos actions.

Frazé a donc toutes les raisons d'adhérer à cet incontournable vecteur de développement touristique, dans lequel il trouvera tout naturellement sa place. Le Conseil municipal (réunion du 31.10.08) a ainsi sollicité l'adhésion de notre commune au Parc naturel régional du Perche. Cette mesure prendra effet courant 2009, car le calendrier administratif est long et rigoureux :

- le Comité syndical du Parc doit entériner le nouveau périmètre incluant Frazé début février,
- puis les statuts modifiés doivent être transmis aux conseils régionaux, puis aux délégués interministériels,
- il conviendra ensuite d'obtenir le décret de classement et sa publication au journal officiel, et seulement à ce moment là il sera procédé à l'élection du nouveau Comité syndical.

Nous aurons l'occasion d'en reparler dans ces pages.

➤ Les travaux d'enfouissement bientôt terminés

Le centre bourg va bientôt s'éclairer en toute beauté : les mâts surmontés des lanternes choisies par le Conseil municipal, très classiques, devraient être implantés dans le courant du mois de janvier. Les enfouissements de ligne se sont bien déroulés, même si il reste ici où là quelques aménagements techniques ou esthétiques à reprendre. Les opérateurs ont travaillé dans de bonnes conditions sur ce chantier, grâce à la courtoisie et à la patience de chacun.

Nous leur avons demandé quelques aménagements supplémentaires : éclairage du monument aux morts, qui a permis la mise en valeur de la façade du château ces derniers soirs, installation de bornes électriques sur la place pour alimenter les futures manifestations festives (brocante, fête de la musique...), dispositifs sur certains mâts en vue des éclairages de fin d'année. Frazé est ainsi paré pour briller de mille feux !



➤ Bientôt des enveloppes « Prêt à poster » à l'effigie de Frazé

Le Conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 11 septembre 2008, de réaliser 700 enveloppes « Prêt à poster » à l'effigie de Frazé (visuel ci-dessous). Réalisée en partenariat avec la Poste de Brou, cette opération offrira un moyen supplémentaire de faire connaître la qualité patrimoniale de notre village. Ces enveloppes seront commercialisées à partir de février 2009.



➤ Chemins , voies communales, vallées et plantations : aménagement et entretien programmés et partagés

La commune, très étendue, compte beaucoup de chemins et de nombreuses vallées. Afin de mieux gérer l'entretien de la trentaine de kilomètres de chemins communaux (goudronnés), la commune a passé une convention avec la DDE : la convention ATESAT (Assistance Technique Etat Solidarité Aménagement du Territoire), qui classe les voies communales selon un tableau récapitulatif des tracés et de l'état de ces voies (Conseil municipal du 15 mai 2008). Ceci permet de planifier les travaux d'entretien à réaliser dans le cadre des opérations de gros travaux de voirie de la Communauté de Communes du Perche Thironnais (Conseil municipal du 31 octobre 2008), en bénéficiant des meilleures conditions techniques et financières (appel d'offres groupé). Les voies suivantes sont inscrites au programme 2009 : Le Mesnil, La Haie Vierge, Les Houdraises et Le But.

Rappelons que ces travaux sont en général étalés sur deux ans, pour des raisons techniques.

Mais l'entretien d'une commune est aussi l'affaire de chacun. Rappelons à cet effet ce que dit la loi :

Art D 161-24 du Code rural : « Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. »

Au sujet des plantations, ce même Code rural (art.35) impose pour les haies privées, une distance de 50 cm minimum par rapport à la limite de la propriété. Les arbres de hautes tiges (plus de 2 m de hauteur) doivent être plantés à minimum 2 m de cette limite. La haie située sur la limite est considérée comme mitoyenne. En cas de litige et faute de conciliation, le Code rural prévoit que le voisin peut exiger l'arrachage des plants installés trop près de sa limite de parcelle (art.36) pour autant qu'ils aient moins de 30 ans (prescription trentenaire). Le voisin peut aussi exiger de couper les branches des arbres qui s'avancent sur sa propriété (art 37).

N.B. : pour plus de facilités d'entretien et pour éviter tout conflit éventuel, prévoyez une distance supérieure à celle imposée car l'ampleur de la couronne de l'arbre à l'âge adulte et son enracinement sont souvent sous-estimés lors de la plantation.

Le long des chemins et de la voie publique, les haies et les buissons ne peuvent avoir une hauteur supérieure à 1,75 m. L'article R 116-2 du Code la voirie routière prévoit même que : "Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe ceux qui, en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de 2 m de la limite du domaine public routier ».

Enfin rappelons l'article L 215-14 « Le propriétaire riverain est tenu à l'entretien régulier du cours d'eau ».

L'entretien régulier y est défini comme ayant pour objet de :

- maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre,
- permettre l'écoulement naturel des eaux,
- contribuer au bon état écologique du cours d'eau ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. »

➤ Une démission au sein du Conseil municipal

Lors de la réunion du 31 octobre 2008, Madame le Maire a donné lecture du courrier de démission de Catherine Teilleux, pour convenances personnelles. Toute l'équipe municipale la remercie pour son action en tant que conseillère municipale et lui souhaite de s'épanouir dans sa nouvelle vie.

Les travaux réalisés ou en cours

➤ Une mairie plus accessible

Conformément à la loi du 11 février 2005 sur le handicap, les collectivités ont l'obligation de rendre accessibles tous les bâtiments des services publics. Afin de faciliter l'accès de la mairie aux personnes à mobilité réduite, le Conseil municipal a décidé, lors de ses séances des 15 mai et 27 juin 2008, d'optimiser les locaux du rez-de-chaussée. Une cloison a été posée dans l'ancienne salle de classe pour la séparer en deux pièces : un bureau dans lequel Madame le Maire peut désormais recevoir tout public, et une pièce de rangement équipée de toilettes. Ces travaux ont été réalisés au second semestre et viennent de s'achever.

Coût de cette opération : 7 138 € HT, subventionnés à 80 % par le Conseil général (3 710 €) et la réserve parlementaire (2 000 €).



➤ La commune encourage l'insertion

Lors de sa réunion du 11 septembre 2008, le Conseil municipal a fait le point sur divers travaux d'entretien réalisés ou à engager. Pour ces travaux trop lourds à mettre en œuvre par les employés municipaux, la commune a décidé de recourir à l'association Perche Dunois Insertion, qui a mis son savoir-faire au service de Frazé pour nettoyer les berges derrière l'église et la voie d'eau route de Luigny, consolider le mur mitoyen entre les n° 8 et 10 rue du 8 Mai 1945, élaguer les peupliers de l'ancien terrain de camping et des arbres proches de la station d'épuration, et abattre un arbre sur l'accotement de la route de Luigny.

➤ La salle des fêtes se refait une beauté

Afin de rendre notre salle des fêtes plus fonctionnelle, le Conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 11 septembre 2008, d'effectuer des travaux de réfection du bar. Un évier et un réfrigérateur y seront installés. Dans la cuisine, le congélateur qui ne fonctionne plus sera remplacé. Par ailleurs, des travaux d'entretien ont été entrepris. Les entourages des fenêtres, moisis par condensation, ont été repris. Enfin, les employés communaux ont repeint tout l'intérieur de la salle. La touche finale sera apportée par la pose de rideaux bleus.

Lors de sa séance du 19 décembre 2008, le Conseil municipal a établi les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2009 de la façon suivante :

| | Personne de la commune | Personne hors commune | Chauffage en période hivernale | Chauffage en mi-saison |
|--|------------------------|-----------------------|--------------------------------|------------------------|
| 1 jour | 140 € | 180 € | 50 € la première journée | 25 € par jour |
| 2 jours consécutifs | 180 € | 250 € | 30 € chaque jour suivant | |
| Jour supplémentaire (dans la limite de 5 jours consécutifs) | 40 € | 70 € | | |
| Location pour réunion | 65 € | 65 € | | |
| Associations et animations locales* | 80 € | 80 € | voir ci-dessus | |

** : le Conseil municipal a décidé de mettre gratuitement la salle des fêtes à disposition de chaque association de Frazé, dans la limite de 3 manifestations par an.*

Caution de 200 € par jour (chèque non encaissé et restitué à l'issue de la location en l'absence de dégradations).

➤ Le cimetière prend des couleurs

Notre cimetière, pourtant situé au cœur des bois, était jusqu'à présent resté très minéral. Afin de l'agrémenter et de mieux l'intégrer dans son environnement naturel, la commune a décidé d'y réaliser quelques aménagements paysagers. Les premières plantations ont été réalisées pour la Toussaint, avec des buis et des chrysanthèmes. D'autres arbustes viendront illuminer ce lieu de recueillement au printemps prochain : orangers du Mexique, photinias, hortensias, ... La peinture des plaques en couleur pierre viendra mettre le tout en valeur.



Du côté du CCAS

➤ 70 convives réunis au banquet

Le 20 septembre dernier, 70 convives ont pris place autour des tables de la salle des fêtes à l'occasion du traditionnel banquet offert par la commune à ses aînés de plus de 65 ans. Servi par le restaurateur de la Clé des Champs (Unverre), le repas a été ponctué d'airs musicaux interprétés par Lili Lebel et Pascale Blanchard. Ce banquet a également réservé une surprise à Suzanne et Maurice Verdier, qui ce jour là fêtaient leurs noces d'or (50 ans de mariage). Toutes nos félicitations aux jeunes mariés !



➤ 132 colis distribués à domicile

Cette année, en raison des travaux réalisés en décembre à la salle des fêtes, la commune n'a pas pu organiser d'après-midi récréatif pour ses aînés. Les membres du Centre communal d'action sociale (CCAS) ont donc décidé de rendre visite à chaque personne de plus de 65 ans pour lui remettre son colis de Noël. Ce fût notamment l'occasion pour Brigitte Pistre de saluer Thérèse Gouin, notre doyenne de 95 ans.



Du nouveau dans les services communaux

Suite au départ en retraite de Pierrette Lemaître fin août, le Conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 11 septembre 2008, de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 6 heures hebdomadaires pour le ménage et participation aux travaux réalisés par les services communaux. Sabrina Lemaître a pris ses fonctions sur ce poste le 1^{er} décembre 2008.

Par ailleurs, compte tenu de la charge de travail à accomplir dans notre commune, le poste à temps partiel d'Eric Gasnier a été transformé en poste à temps plein depuis le 1^{er} novembre 2008.

Le mot du Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Frazé - Mottereau

Depuis le 24 novembre 2008, l'équipe du Syndicat Intercommunal des Eaux de Frazé – Mottereau s'est enrichie d'un fontainier. Monsieur Vincent PIAULT (en photo ci-contre) a été recruté à temps plein pour assurer le suivi et l'exploitation du service de production et de distribution des réseaux d'eau potable.

Muni d'une solide expérience dans le domaine de la plomberie et du terrassement, Vincent Piauxt a aussi de bons contacts avec les administrés des deux communes. Je profite de ce bulletin pour vous remercier de l'accueil que vous lui avez apporté, et vous souhaite à toutes et à tous, au nom de l'ensemble du Syndicat Intercommunal des Eaux de Frazé –Mottereau, tous nos vœux de santé et de réussite ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

Jean-Yves Populy, président



➤ Un point sur les vidanges de fosses septiques

Suite au questionnaire que nous vous avons adressé en septembre dernier, 25 demandes nous sont parvenues, dont 20 vont être traitées en janvier. Les prochaines campagnes de collecte seront gérées par la Communauté de communes du Perche Gouet, qui a pris la compétence pour assurer ce service groupé.

➤ Protection de nos captages d'eau potable

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Frazé –Mottereau a l'obligation de mettre en place un périmètre rapproché de protection des deux points de captage d'eau potable, situés au Boulay. La procédure est en cours.

Des tests de mesure du débit d'eau aux points de captage auront lieu du 19 au 23 janvier 2009.

Mieux vivre à Frazé

➤ Les containers de tri déplacés

Depuis longtemps vous avez pris l'habitude d'apporter vos déchets triés aux points de collecte situés près de la station d'épuration. Voilà une excellente habitude, à ne surtout pas perdre. Ces apports volontaires permettent de recycler et donc de valoriser ces pots de verre, bouteilles, journaux et autres emballages.... Sans ce tri, les ordures ramassées pour être incinérées seraient beaucoup plus volumineuses, chaque objet apporté pour être recyclé est donc un bonus pour la collectivité.

Le lieu de collecte va être modifié, pour être placé sur une plateforme bientôt aménagée au-delà de la salle des fêtes, en bordure de route à côté du portail de l'ancien terrain de camping. 3 avantages à cette mesure :

- moins de bruit pour le centre-bourg : le « cling » de chaque bouteille de verre est assez sonore !
- moins de dépôts « sauvages » : plus à l'écart, l'emplacement choisi permettra peut-être d'éviter les horreurs vraisemblablement laissées là par des personnes n'habitant pas Frazé.
- une plus grande facilité d'accès aux containers après les nombreuses fêtes organisées dans la salle.

➤ Séquence neige : ce qu'il faut savoir :

La mairie a été très souvent sollicitée ces jours-ci en raison des grandes difficultés de circulation rencontrées sur nos routes. Dans tous les cas présentant un caractère particulier d'urgence ou de danger, nous avons donné suite : sel, lame ou déneigeuse.

Il convient cependant de rappeler que la neige est un impondérable de la météo, à laquelle il convient de faire face avec patience sans chercher à changer le cours de la nature. Eviter de prendre sa voiture lorsqu'on peut le faire, rouler à très faible vitesse si on doit impérativement circuler sont des conseils de bon sens qui ont fait leurs preuves.

Les moyens mis en œuvre :

- **Le Conseil général a un plan de déneigement** qui classe les routes selon plusieurs niveaux de priorité. Le déneigement des routes départementales se fait donc selon un ordre précis, **que les communes ne maîtrisent pas.**
- **Les tracteurs des agriculteurs de la commune ne peuvent en aucun cas être utilisés au fin de déneigement**, car les normes (permis, fuel, contrôles...) ne sont pas les mêmes selon qu'ils sont ou non sur leur exploitation, et en cas d'incident, leur responsabilité serait engagée.
- **Mettre du sel** sur un sol gelé et tassé ne sert à rien, il faut patienter un peu quelquefois pour que le soleil fasse son effet. De plus, le sel n'est pas recommandé au plan écologique, il convient donc d'éviter d'en mettre à mauvais escient.
- Enfin, **rappelons que les trottoirs doivent être entretenus et déneigés par les riverains**, sur toute la longueur de leur propriété, bâtie ou non.

Evénements communaux et associatifs de septembre à décembre 2008

➤ Frazé tisse sa toile

www.mairie-fraze.fr : telle est l'adresse du site internet de notre commune. Inauguré le samedi 6 septembre, ce site a recueilli les félicitations de Laure de la Raudière, député, et de Luc Lamirault, vice-président du Conseil général. Les élus des communes environnantes ont également apprécié ce travail, dont ils ont l'intention de s'inspirer. Ce site internet comporte différentes rubriques (illustration et description ci-contre) permettant à la fois aux Frazéens d'obtenir des informations pratiques au quotidien, et aux touristes de visualiser ce que leur réserve leur prochaine visite à Frazé. Sa mise à jour régulière en fait un outil de communication supplémentaire pour tous ceux qui, de près ou de loin, souhaitent se tenir informés de l'actualité communale et associative. Et grâce à la mise à disposition d'un poste informatique dans la salle de la mairie, tous les Frazéens peuvent venir consulter ce site librement.

www.mairie-fraze.fr

Commune de FRAZÉ

Municipalité | Tourisme et Activités | Informations administratives | Associations | Frazé pratique | News | Photothèque

1 2 3 4 5 6 7

Rechercher ok

Page d'accueil

Frazé : un village authentique à découvrir

Frazé est un village du Perche situé à 1h30 du centre de Paris, 40 minutes de Chartres, 10 minutes de la sortie n° 4 par l'autoroute A11.

Un patrimoine exceptionnel (plusieurs édifices classés au titre des Monuments Historiques) allié à un environnement très protégé en font un lieu de villégiature très recherché.

L'église et le château qui accueillent le visiteur à l'entrée du village en venant de la Croix-du-Perche méritent à eux seuls un détour justifié.

Plusieurs manoirs percherons jalonnent les nombreuses routes et chemins de promenade et de randonnée : 28 km de voies communales et 32 km de randonnées, sur un territoire de 2755 hectares.

Sous rubriques (liens actifs)

Un étang de pêche, des associations sportives dynamiques et la proximité de villes plus importantes comme Brou (marché du mercredi, incontournable dans la région !) ou Nogent-le-Rotrou font de Frazé un lieu où il fait particulièrement bon vivre : la commune de Frazé compte à ce jour environ 500 habitants, répartis en centre-bourg et dans les nombreux hameaux.

Frazé est une commune du canton de Thiron-Gardais et de la communauté de communes du Perche Gouët.

Pour accéder au plan, cliquez ici

calendrier

← Janvier 2009 →

| L | M | M | J | V | S | D |
|----|----|----|----|----|----|----|
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | |

Cliquez sur les cases rouges pour afficher l'évènement du jour.

Copyright (c) 2005 - Tous droits réservés. [Nous contacter](#) Une production Imaweb

Le site se décompose de la façon suivante :

- les 7 rubriques (notées de 1 à 7),
- une zone de liens actifs proposant un accès direct aux sous rubriques d'une rubrique donnée,
- le calendrier,
- la zone de saisie pour la recherche d'informations, d'occurrences contenues sur le site.

Définition des rubriques :

- **Municipalité** : regroupe un certain nombre d'informations directement liées à l'activité du Conseil municipal,
- **Tourisme et activités** : décrit le patrimoine présent à Frazé, les activités sportives et culturelles possibles sur la commune ainsi que la liste des hébergements disponibles sur notre territoire et dans les environs immédiats,
- **Informations administratives** : rassemble de la documentation propre au domaine administratif et notamment des formulaires électroniques directement communiqués au secrétariat de mairie,
- **Associations** : présente toutes les associations de la commune, leurs activités ainsi que les manifestations qu'elles proposent,
- **Frazé pratique** : liste les commerces installés sur la commune, les conditions de location de la salle des fêtes et un formulaire permettant d'envoyer un message à la mairie,
- **News** : est une rubrique annonçant des faits marquants de l'activité communale,
- **Photothèque** : classée par thématiques, cette dernière rubrique héberge l'album photo de la commune.

Le calendrier : c'est le livre de bord de la commune. Le calendrier est omniprésent sur toutes les pages du site. Les deux flèches vertes situées en haut du calendrier permettent une navigation au fil des mois. Un jour du mois sur fond rouge indique un fait particulier à cette date, sa description s'affiche par un clic de souris.

Rechercher : est une zone de saisie de texte pour identifier un nom, une expression ou un mot particulier présents sur le site.

➤ **Du théâtre à la salle des fêtes**

La salle des fêtes s'est transformée en théâtre le temps d'un soir. C'était le 11 octobre dernier, avec la représentation de Hamlet par la compagnie Naxos, qui était missionnée par le Conseil général.



➤ **Commémoration du 11 novembre**

Tout comme pour le 8 mai, la commémoration du 11 novembre s'est déroulée en musique, avec la batterie-fanfare de Combres. Cette cérémonie a également reçu la participation de la jeune Honorine Chevallier, qui a lu un texte aux côtés d'Odette André, présidente des Anciens combattants.



➤ **Notre salle des fêtes a accueilli le Père Noël de l'école**

Le dimanche 7 décembre a eu lieu l'arbre de Noël du regroupement scolaire de Chassant, Frazé, La-Croix-du-Perche. Les enfants ont chanté sous les yeux attendris de leurs familles quelques chansons préparées en classe avec leurs maîtresses. Ils ont pu ensuite se détendre en regardant des dessins animés, mais c'est l'arrivée du Père Noël, chargé de cadeaux, qu'ils attendaient avec impatience ! Tous sont repartis comblés.

➤ **Le Comité des fêtes enchante Noël**

Suite à l'appel à candidatures lancé dans le précédent bulletin municipal, une dizaine de volontaires se sont manifestés pour créer un comité des fêtes. Cette nouvelle association est donc née en novembre dernier, avec à sa tête Alain Aboulker. Tous les membres du bureau se sont rapidement mis au travail pour concocter une animation de Noël le 20 décembre dernier. Une fête très réussie, qui a rassemblé petits et grands à l'église où des chants et un conte de Noël ont été interprétés par l'Atelier chant d'Unverre et des enfants, puis sur la place du Château où le Père Noël chargé de friandises a fait son arrivée en calèche (photos ci-contre). Un goûter a fait patienter les participants jusqu'à la mise en lumière du château dès la tombée de la nuit.

Contact : comitedesfetes.fraze@yahoo.fr



Agenda

Samedi 10 janvier :

- ✓ 20 h à la salle des fêtes : le Trait d'Union de Frazé a organisé sa soirée galette des rois

Samedi 17 janvier :

- ✓ 18 h à la salle des fêtes : présentation des vœux du Maire et du Conseil municipal aux Frazéens

Lundi 19 janvier :

- ✓ 9 h 30 : visite de la commune par Monsieur le Sous-Préfet

Lundi 2 février :

- ✓ 14 h à la salle des fêtes : galette des rois de l'Association des anciens hospitaliers de Brou (gratuit)

Samedi 7 mars :

- ✓ 20 h 30 à la salle des fêtes : loto de l'Amicale des Anciens Elèves

Dimanche 26 avril :

- ✓ 12 h 30 à la salle des fêtes : méchoui de l'Amicale des Anciens Elèves

Dimanche 10 mai :

- ✓ Toute la journée dans le bourg : brocante du Comité des fêtes de Frazé

Rappel : vos élus tiennent différentes permanences en mairie :

le samedi matin, de 10 h à 12 h (à noter que le premier samedi du mois, cette permanence est assurée par Alain Gauthier, spécialiste des questions d'ordre social)

le jeudi soir, de 17 h 30 à 19 h, permanences juridiques assurées par Virginie Gatineau (prendre rendez-vous à l'avance auprès de la mairie)

Etat civil

Mariages : - M. Gilles NORMAND et Melle Odile RICHARD le 25 octobre 2008.

Décès :

- M. Gaston HUBERT le 15 septembre à Chartres,
- M. Pierre MESNAGER le 13 octobre 2008 à Frazé,
- M. Adam KRIZAN le 20 novembre 2008 à Châteaudun,
- M. Marcel DUBESSET le 31 décembre 2008 à Frazé.

Naissance :

- Florian BOURDIN le 30 septembre 2008 à Châteaudun,
- Robin ABIDI le 3 novembre 2008 au Coudray.



Cette année en raison des travaux d'enfouissement des réseaux, la commune n'a pas pu illuminer toute la traversée du bourg. L'accent a donc été mis sur la place, avec une spectaculaire illumination du château.

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

le lundi et jeudi matin de 9 h à 12 h
le 1^{er} samedi du mois de 10 h à 12 h
permanence des élus chaque samedi de 10 h à 12 h
téléphone de la mairie : 02.37.29.50.52
fax : 02.37.29.50.14
adresse mail : mairie.fraze@wanadoo.fr
site internet officiel de la commune : www.mairie-fraze.fr

En cas d'urgence, vous pouvez contacter directement :

Brigitte PISTRE, maire : 06.10.13.48.70
Bernard BERTRY, 1^{er} adjoint : 06.85.12.55.17
Daniel VALLEE, 2^{ème} adjoint : 02.37.29.55.02
Jean LACOQUELLE, 3^{ème} adjoint : 02.37.53.14.57

En cas de besoin d'intervention sur le réseau d'eau, appelez le 06.71.53.83.31

Le Petit Frazéen

Bulletin municipal – janvier 2009
Responsable de la publication : Brigitte Pistre, maire de Frazé
Rédaction : Isabelle Lavie, avec la participation de Philippe Lebel, Brigitte Pistre, Jean-Yves Populu, Laure et Daniel Vallée
Illustrations – mise en page : Isabelle Lavie, avec la participation Philippe Lebel
Impression : Florilège Graphique
Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours

Si vous souhaitez recevoir le bulletin municipal sous-forme électronique, merci de bien vouloir communiquer vos coordonnées par mail à : mairie.fraze@wanadoo.fr